L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 29 SEPTEMBRE.

LES MANIFESTES RADICAUX.

Le télégraphe, dit le *Temps*, a annoncé la publication par le *Daily News* d'une lettre de Mr Louis Blanc. Nous avons aujourd'hui sous les yeux le texte de cette longue lettre, écrite en anglais, Mr Louis Blanc y répond aux critiques adressées par le *Daily News* aux irréconciliables de l'extrême gauche. Il n'admet pas que le nom d'*irréconciliable* puisse être appliqué à son parti : "Nous sommes parfaitement convaincus, dit-il, de la nécessité politique de tenir compte des réalités. Jamais nous n'avons dit : Tout ou rien—et encore moins : Tout aujourd'hui même ou rien." Ce n'est donc pas le fait d'une transaction que Mr Louis Blanc condamne : ce sont seulement les termes de la transaction qui lui ont inspiré des craintes. "La question n'est pas, ajoute-t-il, de savoir si nos amis de la gauche ont suivi une voie bonne ou mauvaise, mais si une autre voie était praticable dans la circonstance." Celle qu'on a adoptée paraît mauvaise à Mr Louis Blanc.

Nous extrayons le passage suivant du discours de M. Naquet, député de Vaucluse. C'est le programme radical dans son expression complète :

Nous voulons demander, au moment voulu, la révision de la Constitution, afin que la République soit gouvernée par une Assemblée unique, élue pour un temps très court, et révocable à son gré le chef du pouvoir exécutif.

Nous voulons, comme nos pères de 1793, l'appel direct au peuple pour la sanction des lois constitutionnelles.

Nous voulons une large décentralisation.

Nous voulons : non point seulement la levée de l'état de siége qui remettrait en vigueur les lois de 1868 sur la presse et les réunions ; nous voulons plus que cela : la liberté absolue de la presse et la liberté absolue de réunion.

Nous voulons le droit d'association le plus étendu.

Nous voulons la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nous voulons l'instruction gratuite, obligatoire et laïque.

Nous voulons le service militaire obligatoire, non plus nominal, mais effectif.

Nous voulons dans l'ordre économique, le rachat de la Banque, des mines et des chemins de fer, du tout au moins qu'on ne renouvelle pas les privilèges une fois expirés, parce que là où le monopole s'impose, il doit bénéficier à tous au lieu d'être pour quelques-uns un moyen de prélever une prébende sur tous ; parce que, en ce qui concerne la Banque, cela permettra d'abaisser le taux de l'escompte ; parce que, en ce qui concerne les chemins de fer, cela permettra d'abaisser les tarifs et de faciliter les communications.

Nous voulons qu'au moins en attendant, on abolisse les tarifs spéciaux et qu'on empêche ainsi les compagnies d'être les dispensatrices de la fortune publique.

Nous voulons changer l'assiette de l'impôt progressif sur le capital on le revenu.

Nous voulons que le divorce, aboli dans nos lois par la révolution de 1792 et aboli par la réaction cléricale en 1816, y soit rétabli.

Nous voulons que la femme devienne, sinon au point de vue politique, du moins au point de vue civil, l'égale de l'homme : qu'elle puisse gérer ses biens, qu'elle puisse tester en justice, qu'elle reçoive, elle qui élève nos enfants, une éducation égale à celle que nous recevons nous-mêmes.

Et ce programme, nous voulons surtout qu'on ne le mette pas en poche, nous voulons qu'on le montre, parce que c'est seulement avec un drapeau déployé de progrès et d'avenir que nous pourrons entraîner le pays.

Voilà, citoyens, quel est le but de la politique dite intransigeante. C'est à vous qu'il appartient de la juger.

Nous nous bornerons, dit le *Temps*, à faire à propos de ce programme, un rapprochement assez original entre M. Naquet et M. Raoul Duval, dont nous avons publié hier le discours. Comme M. Raoul Duval, en effet, M. Naquet demande la révision de la Constitution, et, comme M. Raoul Duval aussi il demande que cette révision se consomme par voie plébiscitaire.

Le *Rappel* et la *République française* continuent à ne pas dire un mot des discours de M. Naquet ; cependant le journal de M. Gambetta, après avoir fait l'éloge le plus enthousiaste de l'allocution prononcée ces jours derniers par M. de Lavergne, termine par cette allusion aux divers manifestes du député de Vaucluse :

Nous sommes républicains et même radicaux autant que bien d'autres. Nous préférons cependant, pour notre cause, un discours comme celui de M. de Lavergne à bien d'autres qui font plus de bruit, mais moins de besogne.

Avant de publier son programme dans l'*Evénement*, Mr Naquet avait voulu l'exposer dans une réunion à Marseille qui a été interdite par la police.

LA POLITIQUE EN FRANCE.—Nous lisons dans la *Patrie* :

Certains journaux ont parlé ces jours-ci, pour la rentrée de l'Assemblée nationale, d'un message dans lequel le maréchal de Mac-Mahon se prononcerait nettement en faveur du scrutin d'arrondissement.

Nous croyons peu, d'ont-ils noté, à l'exactitude de cette nouvelle.

Il résulte, en effet, des propres déclarations de Mr Buffet que, dès la reprise de la session, il demandera lui-même la mise à l'ordre du jour de la loi électorale et indiquera immédiatement les raisons qui ont déterminé le cabinet à donner la préférence au scrutin d'arrondissement.

L'honorable vice-président du conseil laissera entendre que, quant à lui, il ne saurait faire des élections générales avec le scrutin de liste ; mais on ne pense pas que la question du cabinet soit posée au début de la discussion ; pour en venir à cette extrémité, Mr Buffet attendra la troisième lecture.

Nous croyons pouvoir annoncer la publication d'un manifeste véritable de Mr Thiers dans le courant d'octobre, du 10 au 20 de ce mois.

Il en a parlé à Ouchy avec MM. Gambetta et Jules Simon, qui seront ses alliés dans la campagne à engager à la fois contre le ministère et contre MM. Naquet, Madier-Montjau et Marcou.

Nous trouvons dans le *Pays* cette curieuse information :

M. Gambetta s'efforce de copier les allures de M. Thiers ; comme M. Thiers, il voudrait faire croire d'amitié avec les hommes d'Etat européen. Il visait tout particulièrement le prince Gortschakoff, et était allé tout exprès à Ouchy prier le prince-se Troubetkoi de lui ménager une entrevue avec le chancelier ; mais celui-ci a trouvé les prétentions du baloonnet par trop excessives et n'entend pas s'y prêter.

—Le *Soir* signale un bizarre effet produit par les différences, dans les langues, de l'acceptation de certains mots :

—Il n'est pas rare d'entendre dire par un Espagnol :

—Ce député! quel orateur! C'est un serin!

Le serin est considéré—*ira los montes*—comme l'oiseau mélodieux par excellence. En disant d'un tribun qu'il est un serin, les Espagnols veulent exprimer que pas éloquence à la suavité d'un gazouillement harmonieux.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMBS, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses du Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Alexandrie, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-Poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROC, député Maître-de-Poste Plaquemine, paroisse Iberville.

C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.

F. DAMADE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Panse Pointe.

F. F. BÉREAU, Bayou Chastaine.

A. NEVEU, Vermilionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Morganville, (Avoyelles).

R. RICOLFI, Houma (Terrebonne).

SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille*, édition quotidienne, $14 par an ; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ADRESSE

Au Peuple de la Louisiane.

C'est aujourd'hui un fait de notoriété que des démarches ont été faites et qu'il n'opère un mouvement tendant à la convocation d'une convention démocratique et à la réorganisation du parti démocrate, et que ce sujet occupe considérablement l'attention du peuple dans tout l'Etat.

Pendant le mois de juillet dernier, après la publication du compte-rendu du meeting à Monroe, j'ai reçu de fréquentes visites de la part de citoyens dont les désirs et les opinions ont droit à être pris en sérieuse considération ; ils me demandaient de réunir le comité central d'Etat du parti démocrate et conservateur, dont je suis président, dans le but de convoquer une convention pour réorganiser le parti démocrate.

Je leur exprimai ma conviction arrêtée que le comité central ne représentait pas le parti démocrate exclusivement et qu'il n'avait ni pouvoir ni autorité pour appeler une convention démocrate. Mais sachant qu'il y avait divergence d'opinion sur ce sujet et que l'on comptait sur une décision de la part du comité, je le réunis dans l'espoir que la plus grande partie des paroisses de l'Etat, sinon toutes, y seraient représentées ; et que la décision du comité réfléchirait les vues et les vœux de la majorité du peuple de l'Etat opposé au radicalisme.

L'assistance n'était pas aussi nombreuse que je l'avais espéré, et plus de la moitié des paroisses n'étaient pas représentées.

J'exposai au comité aussi clairement que possible, les visites que j'avais reçues en vue de la réorganisation du parti démocrate. Un assez grand nombre des membres présents partagèrent mon opinion. Le compte-rendu de la séance a été publié ; il suffit de rappeler le résultat constaté dans les résolutions suivantes adoptées par le comité :

1° Que le comité juge inopportun d'appeler une convention, rien n'étant survenu pour rendre cette mesure nécessaire.

2° Que le comité convoquera, au moment opportun, une convention démocrate d'Etat pour désigner les candidats et pour donner aux citoyens opposés au radicalisme l'occasion d'entrer dans les rangs de la Démocratie Nationale dans la campagne de 1876.

Afin qu'il n'y ait pas de malentendu sur la portée et l'effet de ces résolutions, il faut observer que motion a été faite de reprendre en considération la première résolution, et qu'elle a été suivie d'une motion adoptée de déposer cette motion sur le bureau, et qu'il y a en une motion pour effacer dans la seconde résolution les mots "pour désigner des candidats" laquelle motion a été rejetée. De sorte que le comité a résolu de n'appeler qu'une convention qui serait une convention démocrate pour désigner les candidats.

Je me considérai comme lié par cette décision du comité, en ce que :

1° Je n'avais ni pouvoir ni autorité, en aucune capacité officielle, d'appeler une convention ;

2° Qu'il ne convenait pas que moi, président du comité, je misse mon opinion en opposition avec celle du comité ; et que j'appelasse le peuple à agir contrairement à la décision du comité.

Je me suis en conséquence, abstenu de toute expression publique d'opinion relativement à la tenue d'une convention, préférant que le peuple qui avait déjà pris l'affaire en main, délibérât d'une façon calme et ne se laissant influencer que par ses vœux et ses opinions et qu'il déterminât pour lui-même l'opportunité d'une convention et le choix du temps et de l'endroit.

On a beaucoup discuté sur mes opinions supposées et des articles de journaux et des lettres nombreuses de diverses parties de l'Etat indiquant que, dans quelques localités, on me croit en faveur d'une convention ; tandis que dans d'autres localités on me croit opposé à une convention.

(Le manque de temps et d'espace nous oblige à résumer la fin de l'adresse de l'Honorable R. H. Marr, dont le texte nous a été remis qu'hier.)

L'auteur de l'adresse, après quelques remarques personnelles sur l'importance qu'on veut bien attacher à son opinion, déclare qu'il croit que les circonstances font au peuple un devoir de s'assembler et de délibérer.

Le comité central a décidé de n'appeler de convention que pour la désignation des candidats et cette convention sera une convention démocrate. Cette convention n'aura donc qu'une mission restreinte et elle se réunira trop tard pour faire représenter la Louisiane dans la convention de la Démocratie Nationale qui se réunira en mai.

La lettre rappelle les questions sur lesquelles le peuple doit être appelé à se prononcer en vue de la campagne prochaine.

1° Fera-t-on pour la campagne de 1876 ce que le parti démocrate a fait en 1874, par son représentant, le comité central d'Etat, c'est-à-dire fera-t-on l'appel d'une convention démocrate dans des termes assez libéraux pour embrasser tous les éléments d'opposition au radicalisme ?

2° Les démocrates désirent-ils que leurs représentants au Congrès insistent sur la restauration du gouvernement McHenry ou acquiescent-ils à l'administration actuelle ?

3° Considérent-ils que le peuple de la Louisiane est tenu de s'abstenir de tous nouveaux efforts pour engager le gouvernement fédéral à retirer son appui à l'usurpation Kellogg ?

4° N'ont-ils aucune protestation à faire entendre contre les lois d'enregistrement et d'élection ?

Ces questions sont d'importance trop vitale pour qu'on les ajourne jusqu'au moment où sera appelée la convention chargée de désigner les candidats. Il ne s'agit nullement de résistance par la force à l'usurpation Kellogg. Personne ne désire mettre en question les motifs ni attaquer l'intégrité de ceux qui ont soutenu le compromis Wheeler.

Personne n'ignore l'importance capitale des questions dont la solution dépend de la prochaine campagne. Le parti radical en Louisiane, déjà complétement organisé, prend toutes les mesures pour se renforcer.

Ceux qui lui sont opposés resteront ils les bras croisés ?

L'objet principal d'une convention doit être de réorganiser le parti démocrate et de nommer un comité central d'Etat qui sera chargé d'inaugurer et de conduire la campagne de 1876, et de choisir les délégués à la Convention nationale démocrate.

Une des objections présentées contre l'appel immédiat d'une convention est la différence des opinions sur certaines questions. Mais si on attend qu'il n'y ait plus de divergences d'opinion, on attendra toujours. L'objet d'une convention doit être précisément de faire connaître les différences et de les ajuster.

L'adresse se termine par un appel au peuple pour qu'il délibère avec calme et qu'il se détermine d'après le bien de l'Etat, et pour qu'il choisisse pour le représenter à une convention, s'il est décidé d'en tenir une, des hommes éprouvés qui représentent réellement ses vues et ses sentiments, au jugement, à la sagesse, à la prudence et à l'honneur desquels le peuple puisse confier son existence, sa liberté, son honneur.

(L'adresse est signée :

R. H. MARR,

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1875).

Nous endossons cordialement et expressément l'adresse de l'honorable R. H. Marr, publiée ci-dessus ; et appréciant la nécessité impérieuse d'une harmonie complète dans l'Etat, nous recommandons que le comité central d'Etat du parti démocrate-conservateur soit invité à se rassembler de nouveau et à se joindre au mouvement du peuple et à ajouter sa voix à la voix du peuple pour une convention qui sera tenue à la Nouvelle-Orléans le 22 novembre 1875.

H. D. Ogden,	E. Jno. Ellis,
John McHenry,	B. F. Jonas,
Edw. Booth,	J. Dickson Bruns,
Albert Voorhies,	D. W. Brickell,
T. C. Ellis,	P. Maloché,
L. A. Wiltz,	Alfred Roman,
Chas. Rouman,	W. B. Koontz,
Sam. Chopin,	James Lingan,
J. E. Austin,	Eugène Waggaman,
J. W. Patton,	A. A. Maginnis,
A. W. Hyatt,	Louis St. Martin,
J. A. Gilmore,	John G. Monroe,
J. Aldigé,	Wm. Woelper,
John J. Mellon,	Charles Byrnes,
P. L. Bouny,	M. P. Ducros,
Chas. Cavanac,	N. A. Llambias,
Wash. Marks,	Léon Queyronze,
M. B. Brady,	W. J. Hammond,
John Tobin,	Page M. Baker,
J. F. Barthelemy,	E. F. Mioton,
Francis A. Foygnet,	W. H. Allen,
G. Pascal,	E. F. Southmayd,
Geo. W. Dupré,	E. L. Jewell,

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

DE SIDWELL

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE ET PENDANT LA SEMAINE.

Représentation tous les soirs.

Matinées les MERCREDIS et SAMEDIS.

Grande comédie musicale

LES MIMIQUES,

Complétement transformée, avec chants nouveaux, danses de caractère, schotisch, etc. Aussi airs tirés des opéras bouffes d'Offenbach : La Fille de Mme Angot, Chilperic Girofle Girofla et Mme l'Archiduc.

DIMANCHE 3 Oct.—Les TROUBADOURS de Sauisbury. 26-oct

LOUISIANA

ÉQUITABLE

LIFE

INSURANCE COMPANY,

AU COIN DES RUES

GRAVIER ET CARONDELET,

NLLE-ORLÉANS.

La demande de patronage repose sur les faits suivants :

C'est une compagnie locale dont la charte a été accordée par l'Etat de la Louisiane ; sa fondation date de huit ans ; elle a traversé de grandes épidémies, de grandes paniques et a fait face à toutes ses obligations ; sa réserve actuelle est une garantie pour chacun des porteurs de polices ;

Elle est dirigée par nos propres citoyens, et ses fonds étant sagement placés au Sud, elle vient en aide à nos différentes entreprises. Tel n'est pas le cas avec les compagnies étrangères qui, tous les ans, nous enlèvent des millions de piastres qu'elles investissent au Nord et privent le peuple des avantages qu'il retirerait d'une assurance à l'ÉQUITABLE, compagnie locale.

La compagnie LOUISIANA ÉQUITABLE n'établit pas de distinctions au préjudice des habitants du Sud en exigeant des taux extra à l'instar d'un grand nombre de compagnies du Nord ; ses conditions sont les mêmes pour les deux sections lorsque les garanties sont bonnes.

Elle agit avec libéralité et règle promptement. Les citoyens n'ont qu'à gagner en s'adressant à une compagnie locale où ils peuvent faire tous les changements et conclure tous les arrangements qui leur conviennent.

Elle est mutuelle ; les porteurs de polices participent aux bénéfices.

Elle indique dans ses imprimés, dos polices qui ne sauraient être forfaites et permet aux assurés de voyager et de résider dans une partie quelconque des Etats-Unis et de l'Europe.

Les personnes qui ignorent le système d'assurance sur la vie croient généralement, mais à tort, que plus l'actif d'une corporation est fort, plus elle est à même de faire face aux pertes. Nous le répétons—c'est à tort ; une compagnie dont l'actif est d'un million de piastres, et le passif d'un demi million est bien plus solide que celle dont l'actif est de vingt millions et le passif de vingt-un millions.

La chose la plus importante pour un assuré est de savoir que la compagnie qui l'assure est bien dirigée. De petites opérations bien dirigées sont de beaucoup plus sûres que les grandes mais folles transactions.

L'actif considérable de nombreuses compagnies du Nord représentent leurs dettes et non leur solvabilité ; celle-ci dépend de leur actif proportionnellement à leur passif.

La compagnie LOUISIANA ÉQUITABLE a payé dans les huit dernières années, plus d'un quart de million de piastres à des veuves et à des orphelins.

Si vous cherchez l'HONNETETÉ et la SURETÉ,

Assurez vos jours au LOUISIANA ÉQUITABLE INSURANCE COMPANY, organisation locale, dont voici les directeurs :

SAMUEL MANNING TODD, président,
WM. B. SCHMIDT, vice-président,
R. W. OGDEN, second vice-président et directeur,
WM. HENDERSON, secrétaire.

—DIRECTEURS—

A. THOMSON,	E. B. BRIGGS,
HENRY ABNAHAM,	W. B. SCHMIDT,
DAVID WALLACE,	JOHN J. ADAMS,
J. B. CAMORS,	CHAS. CHAFFE,
B. T. WALSHE,	JOHN HENDERSON,
R. W. OGDEN,	JAS. I. DAY,
E. A. TYLER,	E. W. FAIRCHILD,
GEO. A. FOSDICK,	HENRY M. PAYNE,
J. W. STONE,	S. B. NEWMAN,
ALEX. MARKS,	JOHN H. PIKE,
H. J. VOSE,	J. E. LALLANDE,

2 sept

FACTORS AND TRADERS'

INSURANCE COMPANY,

37 ..... rue Carondelet 37

Actif, 30 avril 1875 : $1,486,215 88

Cette Compagnie émet des polices contre les risques de

Feu, de Rivières et de Mer

aux taux les plus bas du tarif

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire

DIRECTEURS.

Moses Greenwood,	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lyth Lyon
Samuel R. Moore,	Wm. C. Raymond,
I. L. Warren,	Jas. S. Prestidge,
E. T. Buckner	Samuel H. Boyd,
Samuel Friedlander,	Joseph McElroy,
John I. Adams,	E. B. Wheelock,
Isaac Scherck,	Cyrus Bussey,
	Wm. J. Behan,
	B. F. Eschleman.

5 sept—1m

Lager de la Nouvelle-Orléans.

CASPAR LUSSE,

Aux Nos 476 & 478 de la rue de Chartres

ANNONCE aux propriétaires de salons et au public qu'il vient d'achevé un immense appareil pour la fabrication du LAGER BEER. Il le vendra, à meilleur marché que ne se vendent les autres marques, de la bière faite ici qui égale toutes celles qui se fabriquent au Etats-Unis. 14juin—6m

Banque d'Epargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL

No. 22 rue Baronne.

J. L. GUERNATOR, Président.
M. RENNER, caissier.

LES dépots faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépots payables à leur majorité : cela encourage les enfants à les augmenter toutes les mains et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépots de 10 cents et au-delà, elle alloue un intérêt de 5 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépots sont payables à sa demande.

1er Sept—1y 1 an

Meubles! Meubles!

LOTERIE.

OCCASION RARE.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE

DE LA LOUISIANA

—FERA—

Le SAMEDI,

25 Décembre 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets !

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR !

Le tirage commencera positivement le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, à l'un des plus grands théâtres de la ville. Il sera accompagné d'un

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN !

PLAN EXTRAORDINAIRE !

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS :

Un gros lot	$100.000
1 lot	50.000
1 lot	20.000
1 lot	10.000
2 lots de $5000	10.000
4 lots de $2500	10.000
20 lots de $1000	20.000
50 lots de $500	25.000
1200 lots de $100	120.000
3000 lots de $50	150.000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 lots d'approximation de $200	20.000
100 lots d'approximation de $100	10.000
100 lots d'approximation de $75	7.500
TOTAL :	
3580 lots (en or) s'élevant à	$502.500

PRIX DES BILLETS :

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 25 décembre 1875,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour toutes les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'union.

On exigera d'excellentes recommandations

qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans. Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

10mai

Avez-vous besoin d'argent ?

ADRESSEZ-VOUS à l'encaisseur Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.

Abonnement au cabinet de lecture, $1. par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.

J. BEGON.

16 fév—1 an $1.91 Coin Dauphine et St-Louis

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

DIRECTEURS :

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Alfred Clarke	Thos. Allen Clarke
Chas. J. Leeds,	Schneidez.
	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.

THOMAS WYLIE, Trésorier. EDWARD IVY, Secrétaire.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, sur maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Il se rend à domicile, et guérit des vraies cas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs ; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 5 heures.

Meubles! Meubles!

Maison établie en 1840.

Jos. B. Hubbard

An No 122, rue des Remparts.

Coin de la rue Perdido.

FABRICANT

DE

MEUBLES

Tapisserie,
Matelas,
Matelas à ressort,
Plumes, &c.
de toute espèce.

Il continue sa liquidation.

SA DEVISE EST :

"Bon marché, mais comptant, invariablement."

Meubles de salon, faits par lui-même, de tous les genres et à

Très bas prix.

Causeuses, ottomanes, berceuses, sofas, &c., &c.

Glaces françaises, étagères, tables de centre ; pupitres et secrétaires de dames pour le salon, chaises de fantaisie.

JOSEPH B. HUBBARD,

AU COIN DES

Rues Remparts et Perdido.

Offre, au-dessous des prix coutants, quelques meubles de chambres à coucher, en acajou, chêne et bois de rose imitation ; des meubles en noyer, à des prix très raisonnables ; des armoires à glaces et sans glaces, des bureaux, des lavabos, des bois de lit, des chaises et des berceuses—grande variété.

Meubles de salle à manger, en chêne et en noyer ; meubles de bureaux, bibliothèque, corridors, cuisine et galeries.

Soyez vous-mêmes les juges ! Il n'y a pas ici de charlatanisme.

La maison remplit, sans retard, les ordres qu'elle reçoit de la campagne ; elle emballe et expédie les meubles gratis.

S'adresser à

JOSEPH B. HUBBARD

Au No 122 rue des Remparts,

Côté Sud,

Coin Perdido.

M. JULES TARDOS, est associé de la maison EDMOND DEXTER & SONS, de Cincinnati, et propriétaire du New Foundland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son célèbre Tonique. Il prévient les Marchands et public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé le Bitters, dans les caisses, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Mais le véritable et authentique New Foundland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire.

JULES TARDOS, Jr.
No 71 rue Tchoupitoulas.

22avril

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies.

Témoignage local.

NOUS, soussignés, résidants de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgiewertz, et nous avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatisme et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Regan, propriétaire des écuries du No de la rue Baronne.

Stephen Kranss, coin des rues Annonciation et Tchoupitoulas.

Charles Roemer, propriétaire du magasin de meubles du No 251 de la rue Tchoupitoulas.

A. Guth, de la boulangerie du No 2 de la rue Pelion.

Charles Bühler, grocer, coin des rue Gén. Taylor et Nassains.

Capt. Boyd Hobson, 416 rue des Remparts.

Mme Ann O'Heron, 338 rue du Camp.

A. J. Wick, 163 rue St-André.

Capt. Wm. Calhoun, 76 Harrison, 462 rue Dryades.

Eugène Kraus, propriétaire du Pelican Brewery, No 282 rue Villere.

George Meuermagel, 185 rue Villere.

W. A. Kowalski, 185 rue Tchoupitoulas.

Jean Durain, 96 rue Gravier.

Capt. Jas. A. Ryl, celier, 343 rue St Charles.

Mme M. J. Brun, sage-femme, 231 rue Magazine.

Mme E. Siebrandt, sage-femme, 224 rue du Camp.

H. H. Finegan, jauger en chef de la Douane des E. U.

G. T. Thelman, grocer, 344 rue des Magasins, 18 mars—1an

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes

Le grand nombre de personnes qui souffrent de ces affreux maux m'engage à offrir au public mon "ANTI RHUMATIC MIXTURE" qui range pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes de la Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux. Il n'y a de rhumatisme, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat "INSTANTANÉ". Ce qui a été fait pour des centaines de personnes, je le ferai pour vous, si, après la première bouteille, le malade n'a pas recouvré la santé qu'il a perdue. Il n'y a pas de "Humbug". C'est ce qui a été fait pour des centaines de personnes qui ont été guéries par ce remède. J'espère que les malades profiteront de mon remède et m'endroits ajoutent leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgiewertz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fourni les personnes qui l'ont employé, qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par

W. L. JURGIELEWICZ,

Pharmacien, au coin des rue Magazine et Thalie. 9fév—1an

GERMANIA INSURANCE COMPANY

BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,

NLLE-ORLÉANS.

INCORPORÉE EN 1856,

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAYER, secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS :

J. Kohn,	R. F. Theurer,
G. H. Brauchn,	Geo. Binder,
H. Curtius,	F. Tormachlen,
G. L. L. Mayer,	J. Voe kel,
C. Del Bondio,	H. Oertling,
P. W. Dielmann,	Franz Vatter,
H. Redwitz,	J. J. Weckerling
A. Gaiser,	L. Reder,
J. A. Weberl,	L. Grunewahl,
Thomas Schorr,	H. Zuberbier,
J. Hassinger,	H. Schultz,
F. M. Ziegler.	

6mis—1an

Grand Remède anglais.

Le baume de Syricum et les pilules toniques,

LA FAIBLESSE DES NERFS

Quelque obscure que soit la cause qui contribue, qui rend si commune la faiblesse des nerfs—une maladie qui frappe la moitié de la population adulte est si lime—nous assurons, de jour en jour et d'année en année le succès croissant que les affections nerveuses, depuis la névralgie la plus légère, jusqu'à

L'abattement, l'épilepsie ou les crises.

augmente avec une rapidité étonnante.

Il n'y a pas de remède qui trouve plus aussi vite de l'épilepsie ou de crises que le baume de Syricum et les pilules toniques.

Les maladies des reins

et d'autres maladies cèdent au baume de Syricum et aux pilules toniques.

Si les tarites squeuce de notre nourriture restent dans l'estomac, il résulte de graves effets. Ces mots auraient donner une idée des souffrances de ceux qui sont atteints de maladies des reins ; la gravelle, l'inflammation de la vessie et des membranes délicates des organes urinaires sont les conséquences du séjour de l'eau dans le corps.

L'ivrognerie.

Le baume de Syricum et les pilules toniques sont les seuls remèdes connus de science à détruire l'efficacité pour les personnes qui ont abusé des liqueurs alcooliques ; elle détruit entièrement le penchant à la boisson et rendent les forces et la santé aux victimes de l'intempérance. Un seul essai le prouvera.

L'opium.

L'usage de cette drogue est pernicieuse, comme elle rend les hommes et les femmes—drogue qui anéantit les organes de la digestion, bouleverse le système nerveux et abrutit l'être intelligent, à fait du

Baume de Syricum et des pilules toniques

un véritable trésor, car ils détruisent le désir, ils rétablissent les forces et la santé même quand on a pris de l'opium en grande quantité et pendant des années.

En vente chez les pharmaciens.

Agents pour la vente en gros :

K. MONTAGE & CO., Nouvelle-Orléans, La.
COLLINS, BROS., St Louis, Mo.
JOHN D. PARKER, Cincinnati, Ohio.

Demandez le livre du Dr. G. EDGAR LOTTHROPS, Boston, Mass. 6 juil—1 an.

Société de secours de 1875.

APPEL AU PEUPLE

En faveur des personnes sans emploi.

VU le grand nombre de personnes qui sont actuellement sans emploi, à la Nlle-Orléans, à cause du déplorable état des affaires, la suspension des travaux publics et l'absence de manufactures ; vu la morte saison et l'augmentation alarmante de la misère au milieu de nous—le comité demande, au nom des malheureux, des secours en vivres et en argent, secours qui lui permettront d'accomplir la mission pour laquelle la société a été créée.

Les fermiers de l'Etat sont priés de faire savoir le nombre de travailleurs et de travailleuses qu'il leur faut.

Adresser l'argent à l'un des membres du